



LES NOUVEAUTÉS DU STATIONNEMENT

2 janvier 2024

LA ZONE ORANGE

Elle se déploiera dans 21 rues et places du cœur de ville, contre 41 prévues originellement.

Le périmètre de la zone orange, destinée au stationnement de courte durée, limitée à deux heures afin de permettre **une meilleure disponibilité des places** et une rotation plus importante du stationnement en hyper-centre, sera réduit.

LA ZONE VERTE

Elle sera mise en place sur le reste des voiries à l'intérieur des boulevards de ceinture, sur les allées du Mail et dans la Ville en Bois.

Destinée à un stationnement à proximité du cœur de ville, limitée à 4 heures, elle permettra au plus grand nombre de profiter du centre-ville, de ses commerces, services et loisirs. Les abonnements «Résident» y sont possibles.

L'actuelle zone de gratuité sur le parking de l'esplanade des Parcs sera maintenue.

LES ZONES BLEUES

Elles sont gratuites, à durée limitée sur présentation d'un disque bleu sur le tableau de bord.

Elles permettent une rotation des véhicules afin que chacun soit assuré de trouver un emplacement de stationnement pour profiter des commerces et des services.

3h maximum, sur le parking dit du « Méga CGR » et sur celui dit des « Cabanes Urbaines » à la Ville en Bois.

1 h partout ailleurs.

2 NOUVEAUX PARKINGS

- **Le parking « Les Salines » gratuit jusqu'au 31 mars , venez le découvrir** sur l'ancien site du Parc des Expositions avec 1 105 places à moins de 10 min à pied du cœur de ville.
- **Le parking « Moitessier »** au bout de l'Encan qui sera barriéré payant et mis en service en début 2024.

LE STATIONNEMENT GRATUIT

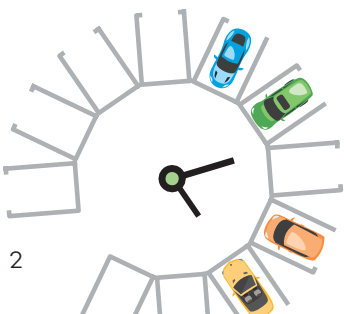
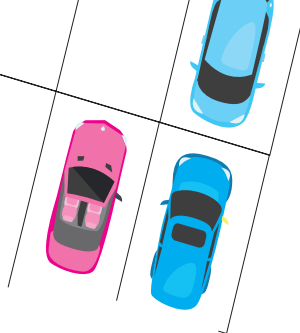
Pause méridienne, soirée, dimanche, jour férié, pour livrer où pour faire ses achats, des solutions gratuites existent.

Sur toute la zone horodatée, de 12 h à 14 h et de 18h30 à 9h ainsi que toute la journée du dimanche et les jours fériés.

Pendant 1 h (1^{er} oct-30 juin) ou 30 min (1^{er} juillet-30 septembre) dans tous les parkings en enclos avec barrière (payants de 8h à 20h) et dans les parkings souterrains gérés par la Ville de La Rochelle (payants 24h/24).

BON PLAN

Pendant 30 min, sur toutes les aires de livraison après 11h avec disque bleu apposé.



LES TARIFS PRÉFÉRENTIELS « RÉSIDENT »

Pour répondre à la nécessité qu'ont certains habitants de pouvoir disposer de leur véhicule à proximité de leur domicile.

En voirie

ZONE VERTE



DANS LES PARKINGS :

• Verdun et Vieux Port Sud :
80€/mois ou 800€/an,

• Maubec : **40€/mois ou 400€/an,**

• Vieux Port Ouest (sans garantie de place) : **30€/mois ou 300€/an.**

• LE TICKET JOURNÉE

2€/jour (sans abonnement) après enregistrement auprès de la cellule administrative du stationnement, avec prise de tickets à l'horodateur ou sur l'application mobile.

• L'ABONNEMENT RÉSIDENT

15€/mois ou de 15€ à 150€/an*

pour le 1^{er} véhicule (avec abonnement), sans besoin de passer à l'horodateur,

• L'ABONNEMENT RÉSIDENT BIS

20€/mois ou de 20€ à 200€/an*

pour le second véhicule (avec abonnement), sans besoin de passer à l'horodateur.



BON À SAVOIR

une tarification dégressive de l'abonnement ANNUEL résident voirie en fonction du quotient familial, du poids du véhicule et de sa motorisation, pour mieux répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés : un changement impérieux de nos modes de déplacement, afin de réduire nos émissions carbone, et la recherche constante de la plus grande équité sociale dans leur mise en œuvre. Ainsi, en fonction des revenus et de la constitution de votre famille, l'abonnement ANNUEL de stationnement pourra être réduit jusqu'à 90 %.



POUR SOUSCRIRE

Il suffit d'adresser une demande en indiquant vos coordonnées (nom, adresse, téléphone) en y joignant votre carte grise et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe foncière, bail, dernière quittance de loyer, facture d'électricité ou facture d'eau), justificatif du quotient familial.

• Soit par courriel à : **stationnement@ville-larochelle.fr**

• Soit par courrier à :

Service Stationnement –

Mairie de La Rochelle - 17086 La Rochelle Cedex 2-CS 61541

• Soit en le déposant à l'accueil des services municipaux,
8 place Jean-Baptiste Marcet, à l'Arsenal.

• Soit sur internet à cette adresse :

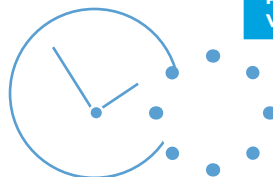
<https://abonnements-stationnement.ville-larochelle.fr>
(mise en fonction début 2024)

VOUS N'ÊTES PAS RÉSIDENT MAIS UTILISATEUR DU STATIONNEMENT DOMICILE-TRAVAIL ?

L'abonnement Yelo Bus que vous pouvez souscrire est valable pour 470 trajets par an (pour 235 jours de travail) à 240 € / an et est pris en charge à au moins 50 % par votre employeur.

Cette formule donne accès à tous les P+R, mais également aux parkings de proximité Jean Moulin et des Salines.

Plus d'infos à la Maison de la Mobilité (place de Verdun) ou sur <https://yelo.agglo-larochelle.fr>.



OÙ STATIONNER EN CENTRE VILLE ?



ZONE ORANGE

Hyper-centre

Durée maximum : 2h

- 1 € pour 15 min
- 5 € pour 2h
- FPS 28€ au-delà de 2h

ZONE VERTE

Durée maximum : 4h

- 0,50 € pour 15 min
- 8,00 € pour 4h
- FPS 28€ au-delà de 4h

ZONE BLEUE

Durée maximum : 3h

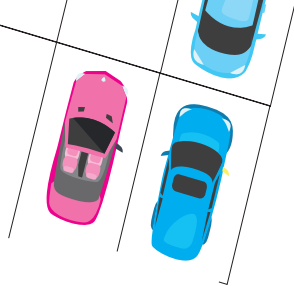
- sur présentation d'un disque bleu sur le tableau de bord
- Contravention 35€

- Parking barrière
- Parking souterrain
- Parking horodaté

Scannez Le QR CODE
Pour plan zoomé



JE ME DÉPLACE



Pionnière dans ses actions en matière de protection de l'environnement, La Rochelle favorise l'utilisation du transport en commun et des déplacements doux. À vélo comme à pied, la ville se parcourt aujourd'hui en toute simplicité.

À VÉLO

Stationnement vélo : 6 000 places sur les arceaux vélo (place de Verdun, Vieux-Port Sud, Arsenal).

100 places dans les 3 parcs-vélos clos.

140 kilomètres de pistes cyclables sillonnent la ville.

RÉSEAU YÉLO

Véritable sésame du transport public de La Rochelle et de son agglomération, Yélo propose, hormis le vélo, d'autres modes de transport dont le bus, le bus de mer, le passeur, le taxi et les voitures électriques en libre service et en temps partagé.

EN CENTRE-VILLE



**DES DISPOSITIFS POUR STATIONNER FACILE :
UNE OFFRE COMPLÈTE DE STATIONNEMENT**



**Dans les rues, Flowbird,
le stationnement par téléphone**

À partir d'un Smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur, cette solution vous permet de payer votre stationnement à la minute et de gérer celui-ci à distance en toute simplicité. Plus besoin de monnaie ni de ticket !



**Dans les parkings,
La Rochelle au bout des doigts**

Cette application permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles dans les parkings.



**Les parkings-relais (P+R) de l'Agglomération
sont gratuits**

Ils permettent de stationner facilement et gratuitement votre véhicule aux abords du centre-ville et de terminer votre trajet en bus, vélo, trottinette, ou à pied jusqu'au centre-ville.

Vous évitez les embouteillages, polluez moins, gagnez du temps et réalisez de précieuses économies.

Les P+R : Vieljeux, Greffières, Beaulieu, Simone Veil, St Rogatien

Plus d'infos : <https://yelo.agglo-larochelle.fr/parc-relais>

LES RÈGLES

TICKET D'HORODATEUR

Il n'est plus obligatoire de le mettre sous le pare-brise, la saisie de la plaque à l'horodateur permet le contrôle par les agents (ASVP). En revanche, l'obtention d'un justificatif de paiement est possible.

FORFAIT POST STATIONNEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018 les modalités de défaut de paiement du stationnement ont changé partout en France. En cas de défaut de paiement (absence de paiement ou dépassement horaire), un Forfait Post Stationnement (FPS) est désormais délivré. Il remplace les amendes pénales. Son montant est fixé selon délibération à 28€.

STATIONNEMENT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le stationnement pour les personnes à mobilité réduite est gratuit en voirie (zones orange et verte) sur toutes les places en présence de l'original de la carte européenne de stationnement, apposée sous le pare-brise ou la Carte Mobilité Inclusion avec la mention « Stationnement personnes handicapées ».



DU STATIONNEMENT

PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Le stationnement sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, sur les pistes et les bandes cyclables ou encore sur les emplacements réservés ainsi que devant les portes de garages sont autant d'infractions qui ne respectent pas le partage de l'espace public.

Ces infractions sont passibles d'une amende de 135€ et d'une mise en fourrière.



LES BONS PLANS DU RÉSIDENT

J'AI UN GARAGE OU DE LA PLACE SUR MA PARCELLE,
J'y stationne ma voiture = pas d'abonnement à payer.

MES AMIS OU MA FAMILLE ME RENDENT VISITE
C'est gratuit de 18h30 à 9h et de 12h à 14h ainsi que les dimanches et jours fériés.

Sinon, ils peuvent stationner dans mon garage ou sur ma parcelle et je me gare dans la rue grâce au ticket journée

ACCUEIL SERVICES MUNICIPAUX

**Place Jean-Baptiste Marcet
17086 La Rochelle Cedex 2 - CS 61541
05 46 51 51 51**

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h**

**stationnement@ville-larochelle.fr
www.larochelle.fr**